

LOT 21 – Réexamen des meilleures techniques disponibles - Directive IED

Catégorie du lot (cf. article 1.2 du CCTP) : ☐ Cat A ☒ Cat B

Intitulé de la formation	Réexamen des meilleures techniques disponibles - Directive IED
Public cible	Inspecteurs ICPE
Prérequis	Semaine « métier » : nomenclature ICPE Semaine « technique » : module IED
Objectif(s) de la formation	Consolider la connaissance de la directive IED Savoir instruire les éléments relatifs à l'IED dans un dossier de réexamen/d'autorisation Appréhender les situations complexes du réexamen
Nombre de sessions par an	4 sessions
Durée	2 jours
Nombre d'inscrits	Minimum : 10 Maximum : 20
Programme	Formateurs externes : 1 jour Formateurs internes : 1 jour Le contenu indicatif du programme est le suivant : 1. Présentation de la directive IED et définition des meilleures techniques disponibles et de la réglementation française transposant la directive IED – focus sur le rapport de base ; présentation dédiée au contenu du dossier de réexamen et au rapport de base ; 2. Présentation des documents BREF et des conclusions sur les MTD : processus de rédaction et de révision (et retour d'expérience sur ces processus), explication des différentes catégories (documents sectoriels ou transversaux), explication de la structure, mode d'accès à ces documents. Présentation des travaux de détermination des technologies propres dans le domaine de l'agro-industrie. Cette présentation est illustrée par deux exemples détaillés ; 3. Présentation des outils à la disposition de l'inspection et de la doctrine de mise en œuvre (résumés techniques, sites Internet, logiciel de suivi des installations classées...) ;

	4. Présentation de la problématique coûts et délais de mise en place des meilleures techniques disponibles et positionnement de cette problématique par secteur d'activité ; 5. Réalisation d'exercices pratiques et pédagogiques permettant aux participants d'analyser plusieurs dossiers de réexamen ou de demande d'autorisation au travers : ○ d'une analyse guidée d'un dossier de réexamen, ○ de l'analyse de la complétude d'un second dossier de réexamen afin d'en identifier les éléments positifs et les manques, ○ de l'analyse critique de la conformité d'une installation aux meilleures techniques disponibles sur la base de son dossier de réexamen et définition des suites à donner à un tel dossier. Des exercices pratiques et pédagogiques devront être en lien direct avec le métier d'inspecteur.
Types d'intervenants	Formateurs externes Formateurs internes : administration centrale – DREAL
Formation susceptible d'être réalisée à distance	Non, sauf situation exceptionnelle
Lieux de la formation	Formation itinérante en Ile de France (Paris et La Défense - 92) et en province (CVRH ou DREAL)
Support de formation	Existant